VILLE DE CINEY

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24 janvier 2022

Présents : **Frédéric DEVILLE, Bourgmestre - Président.**
Anne PIRSON, Jean Marc GASPARD, Laurence DAFFE, Guy MILCAMPS, Gaëtan GERARD, Echevins.
Séverine GOEDERT, Présidente du CPAS siégeant avec voix consultative.
Marc EMOND, Frederick BOTIN, Jean-Marie CHEFFERT, Luc FONTAINE, François BOUCHAT, Benoît DAVIN, Joseph JOUANT, Imré DESTINE, Caroline MAGIS, Cécile CLEMENT, Damien BORLON, Valérie VANHEER, Anne FOURNEAU, France MASAI, Annie TOURNAY, Frédéric ROLIN, Frédéric LAMBOT, Conseillers.
Nathalie CONSTANT, Directrice Générale.

Absents : **Quentin GILLET, Laurence CHABOTEAUX, Conseillers.**

La séance est ouverte à 20h00

1. Communication

Monsieur le Conseiller Communal Marc EMOND :
"Je voudrais vous demander une petite pensée pour José DIDION qui nous a quittés, c'est-à-dire qu'il était, avec son comparse Camille DORMAL un observateur assidu et appliqué de nos Conseils Communaux. Une petite pensée simplement. Il n'a plus su assister, notamment à cause de la pandémie, à nos Conseils Communaux.

Monsieur le Président :
Effectivement, il est temps de faire remarquer que ce sont deux anciens qui nous ont quittés pendant le Covid. On a effectivement une grande pensée pour eux. et merci Marc pour ton petit mot".

2. Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2021 - Séance publique - Approbation

Le Conseil Communal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 23 décembre 2021.

3. ***Questions orales***

- Madame la Conseillère Communale France MASAI souhaite interroger le Collège Communal sur l'état de la situation du variant Omicron dans nos écoles.

- Madame la Conseillère Communale Valérie VANHEER-NAGANT souhaite interroger le Collège Communal sur les nuisances sonores dues aux travaux aux abords de la voie ferrée à hauteur du contournement à Golinvaux et du passage à niveau à Leignon.

- Monsieur le Conseiller Communal Marc EMOND souhaite interroger le Collège Communal sur l'éclairage insuffisant à certains passages pour piétons.

- Monsieur le Conseiller Communal Frédérick BOTIN souhaite interroger le Collège Communal sur l'application de la taxe sur les immeubles inoccupés.

4. ***Centrale d'achat IDEFIN - Participation au huitième marché de fourniture d'électricité et de gaz - Décision à prendre***

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment les articles L1222-7 relatif aux compétences en matière d'adhésion à une centrale d'achat et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 47 ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
Vu le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz ;
Considérant que l'article 47, paragraphe 2, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat au sens de l'article 2, 6°, de la même loi, c'est-à-dire à "un pouvoir adjudicateur qui réalise des activités d'achat centralisées" ;
Considérant qu'il est intéressant de passer par une telle centrale car la mutualisation des demandes de différents pouvoirs adjudicateurs est, du fait des quantités en cause, de nature à stimuler la concurrence et ainsi d'obtenir de meilleures conditions, notamment au niveau des prix ;
Qu'elle permet également de recourir à une entité plus spécialisée, la centrale d'achat, qui est mieux à même de définir les besoins à satisfaire, de rédiger des documents d'appel à la concurrence et de comparer les offres reçues ; qu'il en résulte, ce faisant, une simplification et un allègement des procédures administratives à mettre en place par la commune ;
Considérant que l'intercommunale IDEFIN est un pouvoir adjudicateur au sens de la loi du 17 juin 2016 et qu'elle s'est érigée centrale d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité Haute Tension et Basse Tension par décision du 20 février 2020 ;
Vu le courrier d'IDEFIN du 23 décembre 2021 et le projet de convention y annexé ;
Considérant que, vu les besoins de la commune en terme de fourniture d'énergie, il y a lieu d'adhérer à la centrale d'achat à mettre en place par IDEFIN ;
Considérant que par décision du 20 février 2020 l'Intercommunale a marqué accord pour que les adhérents puissent faire bénéficier à certains organismes des conditions préférentielles de la

centrale, les adhérents payant ou garantissant les paiements des consommations d'énergie afférents à ces organismes ;
Considérant que pour ce faire, il y a lieu que l'adhérent mentionne dans son adhésion les points de fournitures des organismes dont il souhaite faire bénéficier des conditions préférentielles obtenues ;
Considérant que ces organismes doivent nécessairement répondre aux conditions suivantes :
- Organisme sans but de lucre
- Organisme dont l'activité révèle soit du milieu culturel, soit du milieu associatif, soit du milieu sportif ;

Considérant que sont donc visés :
- Les ASBL et clubs sportifs
- Association chapitre XII
- Les comités des fêtes
- Les Maisons des jeunes
- Les Offices du tourisme
- Les Centres culturels
- Les Locaux de mouvements de jeunesse
- Les Oeuvres paroissiales ;

DECIDE A L'UNANIMITE :
Article 1er : d'adhérer à la centrale d'achat relative à la fourniture de gaz et d'électricité Haute Tension et Basse Tension à mettre en place par IDEFIN et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat ;
Article 2 : de notifier la présente délibération à IDEFIN ainsi que la convention d'adhésion ;
Article 3 : de soumettre la présente décision d'adhésion à la tutelle.

5. Règlements fiscaux - Taxes - Approbation de l'autorité de Tutelle - Prise de connaissance

Vu les articles 41, 162 et 170 de la Constitution;
Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;
Vu les recommandations émises par la circulaire du 8 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2022 ;
Vu l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale disposant que toute décision de l'autorité de tutelle est communiquée par le collège communal au conseil communal et au directeur financier;
Vu les règlements-taxes suivants, votés en séance du Conseil Communal du 22 novembre 2021 :
Règlement-taxe sur les secondes résidences ;
Règlement-taxe sur les panneaux publicitaires et les affiches publicitaires ;
Vu leur envoi à l'autorité de Tutelle en date du 23 novembre 2021 ;
PREND CONNAISSANCE :
De l'approbation en date du 21 décembre 2021 par l'autorité de Tutelle des règlements-taxes suivants, votés en séance du Conseil Communal du 22 novembre 2021 :
- Règlement-taxe sur les secondes résidences ;
- Règlement-taxe sur les panneaux publicitaires et les affiches publicitaires.

6. *CINEY - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - CONSTRUCTION DES ATELIERS COMMUNAUX - LOT 4 - ABORDS EXTÉRIEURS - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION*

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1124-40 ayant trait à l'avis de légalité du Directeur Financier ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° c) (aucune demande/offre ou aucune demande/offre appropriée suite à une procédure ouverte/restreinte) ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Considérant qu'un premier marché par procédure ouverte a été lancé ;
Considérant que ce premier marché est divisé en lots :

- Lot 1 (Gros oeuvre et stabilité)
- Lot 2 (Techniques spéciales)
- Lot 3 (Electricité)
- Lot 4 (Abords extérieurs)
- Lot 5 (Châssis et parachèvement extérieurs);

Considérant que la date limite de remise des offres électroniques était fixée au 17 novembre 2021 à 14h ;
Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 4 ;
Considérant qu'il y a lieu de relancer ce lot ;
Considérant que la législation prévoit qu'il est possible de recourir à la procédure négociée sans publication préalable dans le cas d'un marché de travaux lorsqu'aucune offre n'a été déposée à la suite d'une procédure ouverte, pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;
Considérant qu'aucune modification n'est apportée à l'estimation et à la partie technique ;
Que les clauses administratives sont adaptées à la procédure utilisée ;
Considérant dès lors que les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées ;
Considérant que toutes les conditions pour recourir à la procédure négociée sans publication préalable sont réunies ;
Considérant qu'il est ainsi proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable;
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 298.273,26 € hors TVA ou 360.910,65 €, 21% TVA comprise ;
Considérant que ce présent projet est inscrit dans le plan d'investissement 2019-2021 dans le cadre de la subvention PIC ;
Vu le cahier des charges relatif au marché “Construction des nouveaux ateliers communaux - lot 4 - abords extérieurs” établi par le bureau d'architecture a2bw, Rue de Suarlée, 21 à 5080 Rhisnes ;
Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise au directeur financier le 2 décembre 2021 ;
Considérant qu'il a rendu un avis de légalité réservé en date du 7 décembre 2021 ;

Considérant que cet avis fait partie intégrante du dossier et est joint à celui-ci ;
Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
DECIDE : Par 14 "OUI" (DAFFE Laurence, DAVIN Benoît, DESTINE Imré, DEVILLE Frédéric, FONTAINE Luc, FOURNEAU Anne, GASPARD Jean Marc, GERARD Gaëtan, JOUANT Joseph, MAGIS Caroline, MILCAMPS Guy, PIRSON Anne, ROLIN Frédéric, TOURNAY Annie) , 6 "NON" (BORLON Damien, BOTIN Frederick, CHEFFERT Jean-Marie, CLEMENT Cécile, EMOND Marc, LAMBOT Frédéric) et 3 Abstention(s) (BOUCHAT François, MASAI France, VANHEER Valérie)
Art. 1er.
D'approuver le cahier des charges relatif au marché "Construction des nouveaux ateliers communaux - lot 4 - abords extérieurs" établi par le bureau d'architecture a2bw, Rue de Suarlée, 21 à 5080 Rhisnes dont le montant estimé s'élève à 298.273,26 € hors TVA ou 360.910,65 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative.
Art. 2.
De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art. 3.
De charger le collège communal de lancer la procédure.
Art. 4.
Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
Art. 5.
De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2021, article n° 421/722-60 (projet n° 20190013).

7. Accessibilité des événements ouverts au public - Charte - Signature - Demande d'un Conseiller

Le Conseil Communal prend connaissance de la demande de Madame la Conseillère Communale Valérie VANHEER-NAGANT relative à l'objet ci-dessus référencé et libellé comme suit :
"Le marché de Noël a eu beaucoup de succès auprès du public cinacien, mais aussi auprès des habitants de régions plus lointaines, voire frontalières. A tel point qu'il rentrerait dans le top des plus grands marchés de Noël belges. Je m'en réjouis !
Certes, il y a eu quelques ratés comme les soucis de circulation ou le stationnement, mais je suppose que ceux-ci seront pris en compte lors de l'évaluation effectuée par le Comité des fêtes de Ciney. Notre bourgmestre annonce déjà pour 2022 un marché de Noël plus important qui se déroulera sur deux week-ends de 5 jours.
Et c'est là que je veux en venir. Un projet ambitieux serait de rendre ce marché de Noël accessible à tout un chacun, c'est-à-dire même les personnes à mobilité réduite. Pour rappel, les personnes à mobilité réduite, ce sont toutes les personnes qui sont gênées dans leurs mouvements en raison de leur taille, leur état, leur âge, leur handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils auxquelles elles doivent recourir pour se déplacer. Bref, cette notion d'accessibilité concerne aussi les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec poussette ou avec chien d'assistance, etc...
Or, j'ai lu et entendu des commentaires de personnes âgées ou personnes à mobilité réduite qui ne s'y sentaient pas à l'aise ou d'autres qui ne se sont pas déplacées par peur ou par manque d'information. Comme beaucoup de cinaciens, j'ai parcouru en long et en large, et à plusieurs reprises, ce marché féérique. Et j'ai relevé des manquements voire des ratés en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Voici, en résumé, un récapitulatif de mes remarques :

- *La communication sur l'événement faisait mention d'un parking pmr uniquement pour les personnes disposant d'une carte pmr. Il n'y avait pas de plan d'orientation ni de personne de contact pmr sur le site web pour bien préparer sa visite.*
- *Les emplacements PMR prévus dans ce parking n'étaient pas nombreux ni très larges, et excluaient notamment toutes les personnes qui ont des difficultés pour marcher trop longtemps...*
- *Une entrée spéciale pour « tous les pmr » n'était pas clairement identifiée.*
- *Une signalétique appropriée et visible avec pictogramme, tant sur le marché que dans le plan d'orientation était déficiente.*
- *La circulation du marché était malaisée, notamment à proximité des bars, ce qui obligeait les personnes à dévier leur chemin par la pelouse boueuse, à enjamber les fils électriques, et à contourner les sculptures.*
- *Le parvis du château : est inaccessible pour les chaises roulantes et les poussettes à cause des graviers.*
- *J'ai noté des entraves au sol comme des passes-câbles infranchissables et invisibles, des trous dans le bitume notamment à l'entrée depuis la rue Courtejoie, et des marches,*
- *La hauteur des comptoirs des chalets et les mange-debout sont, pour la plupart, inaccessibles pour les personnes de petite taille ou en chaise roulante.*
- *Pas de toilettes accessibles à tous les pmr*
- *Peu de bancs pour se reposer ou manger une collation.*
- *Le manque de lumière à certains endroits dans les allées, dans la file d'attente, ou dans certains chalets, etc..*
- *Je n'ai vu aucun poste de secours, aucune mention d'une personne à contacter en cas d'incident, et je me suis posée la question concernant l'accessibilité d'une ambulance au plus près du marché.*
- *Données mobiles : Un renforcement 4G à l'aide d'installations de réseau temporaire était plus que nécessaire car tout contact gsm était très difficile.*

Bref, les informations nécessaires pour le déplacement des pmr en toute sécurité, à savoir « stationner, entrer, circuler, utiliser et évacuer », n'étaient pas remplies. Mais elles peuvent facilement être corrigées. Or, il est important qu'un événement public de cette taille soit accessible :

- *pour permettre aux pmr de prendre connaissance des réalités sur le terrain avant de venir.*
- *pour permettre à tout le monde de participer, en toute sécurité, à la vie sociale et culturelle.*
- *Mais aussi parce que c'est une opportunité d'innover et d'améliorer votre offre globale et que cela vous permettra de maîtriser cette démarche d'accessibilité et de réintroduire l'expérience dans d'autres événements et sur d'autres espaces.*

Ma proposition constructive est donc la suivante :

Rendre le site du parc Saint Roch complétement accessible en une année, c'est très coûteux, et on ne peut se servir de cette explication pour postposer sans cesse l'accessibilité des événements qui s'y déroulent. Ce qu'il faut faire c'est rendre l'événement Les Féeries du Parc accessible :

- *Profiter de cette année qui commence pour mettre en place une dynamique « accessibilité » avec le Comité des fêtes et le Conseil consultatif des personnes handicapées*
- *commencez par établir un « circuit spécial pmr » sachant qu'il ne sera pas peut être pas possible de rendre tout le marché complètement accessible*
- *établir une check-list de vos priorités (voir les recommandations données par l'AVIQ ou par les nombreuses associations qui peuvent vous conseiller en matière d'accessibilité)*
- *contactez les organismes qui rendent les festivals et événements accessibles (toilettes pmr, tapis de circulation pour pmr, etc..) ;*
- *lancer un appel aux artisans présents au marché pour qu'ils et elles réfléchissent à la manière de rendre leur chalet accessible au regard,*
- *devenez partenaire de la Charte du Gouvernement wallon pour la promotion de*

l'accessibilité des événements ouverts au public. Cet engagement à la charte « accessibilité » vous permet de communiquer chaque année tant sur le site web de l'AVIQ que sur le site de la Commune les aménagements réalisés.

- *Ensuite, évoluer annuellement en fonction de la disponibilité de vos budgets.*
- *Et profiter de l'expérience pour inclure les pmr dans les autres événements de la commune.*

Sachant que de nombreuses institutions à Ciney comme notamment les Chemins d'Ariane ou la Séniorie d'Omalius hébergent ou accueillent de nombreuses personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, je suis certaine qu'il vous tient à cœur de mettre tout en œuvre pour que des actions concrètes soient dès 2022 mises en place au Marché de Noël.
Je vous propose donc d'inscrire la proposition de décision suivante au Conseil communal du 24 janvier :
Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s de :
s'inscrire comme partenaire de la charte du Gouvernement wallon pour la « promotion de l'accessibilité des événements ouverts au public » et, ce faisant, de

- *certifier avoir pris connaissance des recommandations favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;*
- *s'engager à mettre en place des aménagements garantissant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors de ses évènements : circulation au sein du site, visibilité des spectacles, entrée facilitée, signalétique, commodités, parking ;*
- *veiller à ce que les aménagements soient en adéquation et en bonne proportion par rapport au public attendu ;*
- *s'engager à communiquer des informations claires et précises sur les aménagements mis en place pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;*
- *confirmer avoir pris connaissance que l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) est susceptible de se déplacer à l'évènement pour constater les mises en accessibilité effectives et efficientes.*

Il charge le Collège de signer la charte et de la renvoyer à l'AVIQ".

Monsieur le Président
"Merci Valérie. Je vais juste faire un partage d'écran si vous le permettez, pour une fois que je fais ça. Est-ce que vous voyez la photo des Féeries ? Merci Valérie pour ton intervention détaillée et pour les différentes propositions que tu viens de nous faire. Bien entendu, nous allons y apporter une réponse positive, en tout cas en partie. On va s'en expliquer et je pense même que sur certains points de la question, on proposera d'aller un peu plus loin sachant en tout cas que c'est une problématique qui tient à coeur le Collège et moi personnellement, et donc bien entendu, on souhaite y être attentif.

En guise d'introduction, je dirais quand même qu'il n'est jamais vraiment facile de te répondre parce que tes interventions sont souvent d'une part, assez longues mais surtout, ça part parfois un peu dans tous les sens. Et donc ici, je te promets, on va faire au mieux pour répondre à tout et de t'apporter la réponse la plus complète.

Si je résume bien pour les gens qui nous écoutent mais surtout pour l'ensemble des Conseillers Communaux, ton intervention porte sur deux parties : d'une part, la problématique des événements au sens large sur le territoire communal, du moins ceux organisés par la Commune de Ciney et pour lesquels tu aimerais que nous signions une charte édictée par l'Aviq et d'autre part, une partie plus spécifique concernant les Féeries du Parc.

En ce qui concerne la partie relative à la charte, je vais te répondre au nom du Collège et surtout après avoir pris le pouls auprès de ma collègue Laurence, Echevine de la Personne handicapée.

En ce qui concerne les Féeries, je ne te cache pas qu'on a été fortement ennuyé à la lecture de la

question puisque, comme tu le sais, on est ici au Conseil Communal et on n'est pas à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes ni à l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme ou encore à un CA de la Régie des Sports. Tous ces organes qui existent autour de nous, autour de vous et je vous invite vraiment soit personnellement, soit via les mandataires de vos différents groupes à poser vos questions dans les organes adéquats. C'est vraiment pour cela que ça sert et non pas la participation citoyenne. Néanmoins, on ne va pas ergoter sur le lieu où il fallait poser ces questions et dans quelques minutes je vais céder la parole à Frédéric Rolin, Président du Comité des Fêtes qui répondra pour tout ce qui concerne les Féeries du Parc. Je voulais juste attirer votre attention pour bien faire la différence entre les deux, pour à l'avenir, ne pas tout mélanger.

Comme je le disais, j'ai vu la proposition de signature d'une charte écrite par l'Aviq. Je l'ai lue attentivement et mes collègues du Collège également. Elle regorge de bonnes idées, il y en a énormément. J'ai appris assez bien de choses en la lisant. Là où on a par contre un souci quant à la signature de la charge en tant que telle, c'est sur le fait que tu souhaites que ce soit la Commune qui signe cette charte. Or, la Commune n'organise qu'un seul événement sur l'année : la Foire Saint-Eloi. Tous les autres événements, à l'exception des marchés du lundi, sont organisés par les paracommunaux : la Régie Communale Autonome et des Sports, le Centre Culturel, l'Office du Tourisme.
Je trouve que s'engager à signer une charte alors qu'on est pas du tout concerné directement, j'insiste sur le mot "directement", par la problématique événementielle, serait un peu inutile.

Par contre, ce serait plus productif, plus concret, d'envoyer cette charte à tous les comités cinaciens qui organisent des événements sur le territoire communal (paracommunaux ou comités indépendants, comités des fêtes de villages, comités des jeunes). On pourrait les sensibiliser à cette charte que je trouve très bien rédigée et c'est une proposition que je fais de la relayer à tous les organisateurs d'événements, les paracommunaux, les comités locaux et les privés. Si tu est d'accord, je propose que dans les jours ou les semaines qui arrivent, la Commune de Ciney envoie cette charte à tous les organisateurs d'événements.

Je propose ensuite qu'on s'engage au niveau du Collège pour que, au moment des réunions de sécurité pour de gros événéments, pour des gens qui mettent une grosse infrastructure en place, de débattre de la problématique PMR. Ces réunions sont souvent accentuées Pompiers-Police, santé parfois mais c'est rare. Je trouve que dans ces réunions, on pourrait aux organisateurs s'il y a des passe-câbles, s'il y a une entrée dédicacée signalétique pour les PMR et s'il y a des toilettes adaptées, s'il y a des chaises ou des tables ou une table avec un espace pour mettre une chaise roulante.
Je pense qu'à ce niveau-là, on pourrait être un levier pour faire appliquer cette charte.

Voilà un peu ce que je peut t'en dire.

J'attire aussi ton attention sur le fait que la charte n'est pas non plus réalisable pour tout type d'événement mais je suis rassuré parce que dans ton intervention, tu as dit que c'était une charte qu'on signait événement par événement. Ca, je ne l'avais pas compris pour être franc avec toi. C'est rassurant parce que quand on parle par exemple d'une entrée identifiée pour les PMR, il faut savoir que tous les événements ne se prêtent pas spécialement à la possibilité d'avoir une entrée dédiée aux PMR. Tout un paquet de salles, par exemple dans les villages, où il n'y a qu'une seule entrée et donc, c'est compliqué. J'entends maintenant que la charte ne vise qu'un événement à la fois .

Il est fait également mention dans la charte que les stewards PMR soient présents et prêts à répondre aux questions de tous. C'est quelque chose de très coûteux d'avoir des stewards dédicacés aux PMR. Par contre, le fait que les gens de l'organisation soient identifiés grâce à leurs vestes et

soient au fait de la chose concernant les indications et sachent répondre aux personnes PMR, je trouve que c'est tout à fait porteur. C'est quelque chose aussi qu'on pourrait mettre en place, en tout cas sensibiliser.

Donc, voilà, cette charte est bien, est complète. J'ai appris plusieurs choses, j'ai eu plusieurs idées personnellement si un jour je dois me recycler dans l'événementiel mais il faudra attendre trois ans !

Donc, nous, Commune de Ciney, on s'engage à respecter la charte scrupuleusement mais la signer, comme je l'ai dit, je trouve que c'est un peu inutile et démesuré pour la seule Foire Saint-Eloi qu'on organise. Maintenant que je sais qu'on peut signer événement par événement , je propose qu'on en rediscute à un prochain Collège et pourquoi pas, signer cette charte éventuellement pour la Foire Saint-Eloi même si, comme tu le sais, elle a lieu ici en plein centre de Ciney et donc hormis peut-être une attention particulière aux passe-câbles, au parking, éventuellement l'accès à certains magasins, on ne saura pas non plus faire des travaux ou des aménagement dans la Rue du Centre et du Commerce.

Donc voilà, pour la bonne forme du PV, je propose essentiellement de garder l'intégralité de la proposition que tu as faite avec quelques ajustements, c'est-à-dire que le Conseil Communal demande au Collège des Bourgmestre et des Echevins d'être vigilant à la problématique des personnes à mobilité réduite sur les événements qui se dérouleront sur le territoire communal de Ciney et se faisant, certifié avoir pris connaissance des recommandations, de s'engager (ça c'est un ajout) à communiquer cette charte à tous les comités cinaciens et organisateurs d'événements, s'engager à mettre en place ou à solliciter la mise en place auprès des organisateurs privés, donc c'est le paragraphe que tu avais mis.
Je rajouterais également "Veiller à ce que les aménagements prévus par les organisateurs soient en adéquation et en bonne proportion par rapport au public attendu" et je continuerais avec le paragraphe que tu avais mis "S'engager à communiquer ou demander aux organisateurs d'événements de communiquer des informations claires et précises sur les aménagements mis en place pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite".

Voilà ce que je propose de mettre dans le PV de ce jour, c'est-à-dire une grande avancée, une oreille attentive à ta proposition en allant même un cran plus loin, une position ferme et concrète du Conseil et du Collège Communal.

Je vais donc maintenant, pour la deuxième partie, céder la parole à mon collègue, ami, Président du Comité des Fêtes, Frédéric ROLIN qui, je pense, vient de se retaper les Féeries !".

Monsieur Frédéric ROLIN, Conseiller Communal
"Oui, merci Monsieur le Bourgmestre, il était temps. Quand j'ai su que j'allais devoir répondre aux questions de Valérie, je me suis mis ma plus belle plume et j'espère pouvoir répondre à toutes ses questions et à tous ici.

En décembre dernier, nous avions parlé grâce à François de la mobilité des Féeries du Parc. En janvier cette année, nous allons parler grâce à Valérie de la problématiques des ainés et je suppose, et j'ose espérer qu'en février, nous parlerons de l'isolation du grand chalet car vous pouvez me croire, j'y ai eu réellement froid. Comme dit le proverbe "Jamais deux sans trois".

J'attire donc quand même votre attention au niveau du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes, nous sommes cinq, nous sommes que cinq et qu'il y a par ailleurs, un observateur Ecolo. C'est vraiment l'endroit où votre représentant peut faire part de ses idées, de ses projets, même de nous aider et donner un coup de main au moment de nos festivités. Malheureusement, cela fait

deux ans que nous n'avons pas vu votre représentant et je pense que c'est un peu regrettable à ce niveau-là parce que sa place est aussi entre nous et en même temps, il aurait pu soumettre ses idées et peut-être on aurait pu intervenir beaucoup plus vite sur votre façon de voir les choses en tant qu'organisateur d'événements.

En tout cas, Valérie, tu a émis beaucoup de propositions et au nom du comité de Ciney je t'en remercie, tu as mis le doigt sur toute une série de manquements qui ont également été constatés à notre niveau. Il y a aussi toute une série de manquements sur lesquels nous ne pouvons pas ou nous ne souhaitons pas intervenir parce qu'ils ne sont pas chez nous considérés comme ayant un impact négatif sur le déroulement des Féeries et je te propose en quelques minutes de les passer en revue.

J'attire également ton attention sur le fait que cette semaine, pas moins de six débriefings sont prévus pour les Féeries du Parc. C'est ainsi que ce mardi 25 janvier, il y a un débriefing prévu avec la police, avec les bénévoles qui étaient présents aux entrées, avec les Services Travaux, avec le Service Communication et enfin, un dernièr pour la problématique de la Balade des Sapins. Il y a également un débriefing prévu ce jeudi pour tout l'aspect administratif et comptabilité des Féeries du Parc. Comme tu peux le constater, nous allons mettre tout en oeuvre pour l'événement le rendre encore plus professionnel. En tout cas, sache qu'on te rejoint, que nous aussi souhaitons faire des Féeries du Parc un marché de Noël accessible à tout un chacun. Notre objectif est réellement de permettre à tout le monde de participer en toute sécurité à la vie sociale et culturelle.

En ce qui concerne les manquements que voua avez soulevés, nous vous rejoignons sur le fait, bien entendu, qu'il n'y avait pas de poste de secours. Nous en avons déjà prévu un pour l'année prochaine les gros jours d'affluence, c'est-à-dire les vendredis, samedis et dimanches. Nous collaborerions avec un Service de premiers secours.

En ce qui concerne l'accessibilité d'une ambulance pour laquelle vous vous êtes posé des questions, une ambulance a dû venir deux fois sur le site. Elle s'y est rendue par le Stade Lambert mais il est vrai qu'elle a dû chercher sa route avant de venir sur le site.

Je pense également qu'au niveau de la communication concernant l'aspect PMR sur l'événement, nous pourrions effectivement dédicacer une personne de contact PMR sur le site web. Les PMR pourraient ainsi le contacter pour bien préparer leur visite.

En ce qui concerne la communication beaucoup plus globale, comme vous verrez dans quelques minutes, nous avions par contre attirer l'attention sur les possibilités de parkings PMR. Parlons justement de ces parkings PMR que vous pointez du doigt et ce, à jute titre. Nous avions cette année-ci prévu un parking PMR et nous avions investi dans des bâches afin de réaliser ce parking. Malheureusement, dans les faits, beaucoup de personnes inciviques et je m'en suis parfois pris plein la tête par rapport à ces gens qui estimaient qu'ils étaient en droit de se garer comme tous les autres pour venir aux Féeries et qu'il y avait assez de places pour les personnes à mobilité réduite. Je ne peux rien y faire mais les gens sont devenus comme ça à l'heure actuelle. Nous devons voir donc l'année prochaine une autre manière de fonctionner pour tout simplement donner un talkie walkie au steward qui est à l'entrée de la Rue du Stade, qui pourra ouvrir un cadenas et pourra nous avertir pour donner accès à une place PMR aux gens qui arriveront. Voilà où nous en sommes arrivés. Nous devrons mettre un cadenas sur toutes les entrées PMR pour être sûr que personne n'investisse la place.

Vous avez également raison lorsque vous pointez le gros problème de connexion internet. Ce fut réellement un problème. Pour ma part, je pense que sur toutes les Féeries, je n'ai pas su donner un coup de fil, je n'ai pas su aller une seule fois sur Facebook ou diffuser quelques photos que ce soit parce que la connexion était mauvaise. Oui, ce n'est agréable pour personne. En cas de problème,

nous étions mal pris si nous devions contacter d'urgence les pompiers ou la police ou les ambulances. Nous en sommes bien conscients et nous allons vérifier et faire le nécessaire pour l'année prochaine.

Un renforcement 4G à l'aide d'une station temporaire est plus que jamais nécessaire. Pas plus tard que ce vendredi 21 janvier, une délégation du Collège Communal a rencontré une équipe de chez Proximus pour voir quelles possibilités étaient à l'ordre du jour. Ce type d'adaptation est régulièrement mis en place dans tous les grands événements comme les Francofolies, la Foire de Libramont et ça marche très bien. Les gens que le Collège a rencontrés ont bien indiqué que cela dépendrait des disponibilités des antennes et des bus et qu'ils ne peuvent, à l'heure actuelle, rien nous promettre.

Il y a par contre quelques-uns de vos arguments sur lesquels nous trouvons malaisé, voire impossible ou inutile, d'agir. Je pense notamment au fait d'indiquer un sens de circulation au niveau du marché de Noël et notamment une signalétique. Concernant cette signalétique, un seul endroit mériterai quand même d'être indiqué, il s'agit de l'accès au grand chalet et à sa rampe pour les visiteurs qui viennent du parc. Certains parents montaient l'escalier avec une poussette n'ayant pas vu le petit chemin qui remonte vers le parking, les autres devaient contourner le chalet pour s'apercevoir qu'il y avait une rampe d'accès. Effectivement, à ce niveau-là nous n'étions pas au point.

Je pense aussi à la problématique de la cour du Château Saint-Roch qui est remplie de graviers. Il sera difficile, vous vous en doutez, pour une organisation comme le Comité des Fêtes de louer ou de mettre en oeuvre un tapis en caoutchouc sur tous les graviers. C'est quasiment impossible pour nous. Je ne vois pas comment financièrement on pourrait s'en sortir.

J'ai entendu dire que le Collège Communal avait pour objectif de remplacer les graviers par une cour en pavé. Ce n'est pas encore à l'ordre du jour mais ça viendra certainement assez rapidement et ça résoudra le problème, mais je ne te promets pas que ça se fera dans les 3-3 ans. On pense également qu'une entrée spéciale pour tous les PMR n'est pas utile puisque, comme tu l'as constaté toi-même, tu le dis "Vous avez pu entrer par la Rue Courtejoie, vous avez pu entrer par l'Avenue Rue Roi Albert", je pense que c'est des accès faciles. Oui, il y a des trous dans le trottoir ou il y a peut-être des trous dans la route mais je ne vais pas quand même refaire asphalter tout Ciney pour organiser les Féeries du Parc, ça coûterait aussi un peu cher.
Tu parles d'une troisième entrée mais celle-ci nécessitera des moyens humains supplémentaires et à ce niveau-là, c'est encore un coût que nous devrons calculer et voir un peu si c'est possible de réaliser cette entrée supplémentaire.

Pour ce qui est du manque de lumière, je vais répondre tout simplement : il s'agit d'un marché de Noël et je peux comprendre qu'à certains endroits, ça ne soit pas éclairé assez à ton goût mais c'est ça aussi les Féeries du Parc, c'est ça aussi la féerie de Noël, c'est des éclairages qui sont là et si on commence à allumer tous les spots de la ville en plus de nos éclairages, notre fête n'aura plus le même goût ni la même saveur.

Tu regrettes aussi dans ton intervention le peu de bancs qu'il y avait pour se reposer ou manger une collation. Vous n'êtes pas sans savoir que cette année-ci, les règles ont évolué jusqu'à la dernière heure. On peut faire ? On ne peut pas faire ? On va y aller mais ce sera strict ? Ce sont toutes des choses qui ont freiné fortement notre organisation et notre envie de bien faire et on s'est retrouvé à la dernière minute à se dire "OK, on peut y aller" et à devoir gérer tout l'événement en très peu de temps. D'ailleurs depuis le début des Féeries du Parc, pour revenir un peu aux bancs, on fonctionnait avec des tables hautes et mange-debout. Si nous devons commencer à installer des terrasses et des chaises, bancs ou tables adaptés aux PMR, cela constituerait une grande emprise

au sol et accentuerait encore la problématique de la mobilité au niveau des Horeca. Comme tu as pu t'en rendre compte aussi, ça fait partie d'une grosse épine que nous avons dans le pied. Ce qui concerne ces chalets, nous faisons chaque année un effort pour essayer de diluer au mieux ces Horeca et chaque année, on se retrouve face au même problème malgré que nous faisons des efforts à ce niveau-là, on se retrouve dans des bouchons à leur niveau. Nous sommes un peu victimes de notre succès au niveau de l'Horeca et au niveau des Féeries tout court.

Voilà un peu tout ce que je peux dire par rapport à tous les éléments que tu avais relevés. Je tiens quand même à insister sur le côté incertitude de l'événement et la difficulté d'organiser un tel événement d'une telle ampleur dans des conditions pareilles. Comme je l'ai dit en début de discours, jusqu'à quelques jours avant le début des Féeries, nous étions incertains de pouvoir l'organiser et il était dès lors compliqué de trouver du matériel. Je suis certain que tu es consciente de ces problèmes, que tu ne nous en tiendras pas rigueur.

Enfin, je m'en vaudrais en ne terminant pas sur une note positive en mettant en exergue tout ce qui a été réalisé par notre Comité des Fêtes et par tous ses membres que je remercie en direct et remercie aussi la Ville de Ciney pour accueillir au mieux les gens qu'ils ont accueillis et espérons que les personnes à mobilité réduite, à l'occasion de la quatrième édition des Fééries, ne seront pas oubliées, loin de là, je te rassure.

Pour illustrer mes propos, je vous propose de vous montrer quelques photos qui ont été prises pendant l'événement.

Tout d'abord sur la première photo, tu constateras que les allées sont dégagées et que, hormis le public, il n'y avait aucune entrave de ces allées. A trois endroits sur le site, nous avons dû par contrer procéder au placement de passe- câbles pour éviter que les gens trébuchent dans les passe-câbles. Tu te doutes bien que passer les câbles en aérien, c'est quand même pas très joli, c'est pas très sécurisant et s'il faut une intervention de dernière minute, c'est pas toujours facile.

Sur la photo suivante qui est une vue aérienne, on constater que le Parc Saint-Roch se prête très bien à l'accueil des personnes à mobilité réduite puisque près de 90 % du site sont accessibles au PMR et aux nombreuses poussettes qui nous ont rejoints durant ces 5 jours. Je suppose que ça aussi, tu as pu le constater de toi-même. Uniquement la cour du Château Saint-Roch , comme je l'ai dit tantôt, qui est représentée par une lisière rouge, est un peu plus problématique, quoique dans la vie de tous les jours, des poussettes et des chaises roulantes l'empruntent régulièrement mais j'en conviens, ce n'est pas le revêtement de sol le plus aisé pour les personnes à mobilité réduite. Nous sommes quand même un cran, je pense, au-dessus en terme d'accessibilité par rapport à d'autres marché de Noël tels que Liège ou encore Maredsous. Je ne sais pas si tu t'es rendue à Maredsous, c'est beaucoup des graviers et c'est pas l'idéal.

La photo suivante montre que nous accordons aussi une grande importance à l'accueil des personnes à mobilité réduite en tant qu'exposants. En effet, cette année-ci, nous avions un exposant en chaise roulante qui nous a rejoints les 5 jours avec une certaine facilité sur le site.

Sur la photo que vous voyez là derrière moi, on peut constater que le grand chalet qui avait été monté cette année sur le parking du Stade Lambert avait également une rampe d'accès pour permettre à tout un chacun de pouvoir se rendre à cet endroit magnifique et magique. Mais comme je l'ai dit aussi, nous avons eu un petit couac au niveau des fléchages et l'année prochaine, nous ferons mieux, je te le promets.

La plupart de nos WC étaient également adaptés aux PMR. Sur la photo qu'on voit ici, il y a une rampe d'accès comme tu peux le constater, en béton et qui est d'ailleurs à la demeure au Parc Saint-

Roch et nous avions également placé une toilette chimique adaptée aux PMR. Un autre endroit où le WC a également été équipé pour permettre un accès relativement aisé, je vous l'accorde, aux PMR et aux poussettes. C'était celui près de la plaine de jeux près de la descente dont l'accès était fort aisé.

Je veux également, via les slides suivants, vous monter que nous avions communiqué allègrement sur la problématique des PMR et sur le fait qu'un parking PMR avait été cette année créé pour les personnes en possession de la carte. Oui, nous avons effectué un test en trottinette et si tu vois le garçon qui passe en trottinette, il n'a pas eu trop de mal, c'était bien roulant, ça allait bien vite. Donc, tu vois que tous les tests ont été faits pour que ça se réalise au mieux. Par ailleurs, pour revenir au point suivant, ce point avait également été indiqué dans le dossier de presse. Une partie de celle-ci était d'ailleurs consacrée à la problématique de la mobilité. Dans la double page qui est parue dans Les Meugleries, il y avait aussi un article sur le parking des PMR.

Le slide suivant nous montre, quant à lui, la facture de Cathy Cabines où vous pouvez constater que nous avons réellement louer des WC PMR.
Là aussi, je suis d'accord quant à votre interprétation, puisque nous devons peut-être améliorer le nombre de dispositifs mis en place par rapport au nombre de personnes attendues et vraisemblablement, deux toilettes PMR n'étaient pas suffisantes. J'attire toutefois votre attention sur le fait que nous n'avions pas du tout envisagé le succès que nous avons rencontré, loin de là, nous avons été même un débordés durant ce week-end .

Voilà, dans l'ensemble ce que je peux te dire sur cette quatrième édition des Féeries et sur la problématique des personnes à mobilité réduite. Comme je vous l'ai dit plus haut, n'hésitez jamais à relayer vos interrogations via votre présentant Ecolo qui est, comme je le répète, absent au sein de notre Comité. Je tape du pied là parce que je voudrais bien un prochain membre pour les prochaines Féeries, ça nous aidera bien et nous pourrons ainsi discuter avec lui Merci à toi Valérie pour tes questions".

Monsieur le Président
"Frédéric tu ne prends pas souvent la parole mais c'est parce que tu es souvent très long et donc c'est pour ça qu'on préfère, comme le bon vin, te sortir une fois tous les 3 ans parce que sinon on irait coucher à six heures du matin, c'est déjà pas si mal !

Donc voilà Valérie, on a essayé de faire une réponse complète en deux temps puisque ta question était aussi en deux temps mais je suppose que tu veux reprendre la parole et dans ce cas-là, on t'écoute".

Madame Valérie VANHEER-NAGANT
" Je vous remercie tous les deux Frédéric d'avoir répondu si longuement à ma longue question. Contrairement à ce que tu pensais Frédéric, je n'ai demandé qu'une seule chose, c'est qu'on adhère à la charte, le reste c'est des propositions, des recommandations, dans le but que la Commune, au fur et à mesure, insère le critère Personnes handicapées ou Personnes à mobilité réduite dans toutes ses actions.

Je remercie Frédéric ROLIN d'avoir répondu point par point à tout ce qu'on a vu sur place et sur les photos. J'ai quand même quelques petites remarques par rapport à ça.

Quand je parle d'un plan d'orientation, c'est un plan qu'on puisse prendre connaissance de la situation avant de venir au marché de Noêl, repérer où sont les toilettes PMR, le parking PMR et par exemple le poste de secours. C'est un plan de rotation qui doit absolument être mis sur le site Web de la Ville pour que les gens aient vraiment conscience, avant de venir, de comment ça se

passe.

Tu disais Frédéric Deville cette fois-ci qu'on pourrait demander de plus en plus à des comités ou de privés qui proposent des événements d'adhérer à la charte. Je dis "Oui", pour moi, c'est une très bonne solution. Vous avez été même plus loin pour les gobelets non jetables, alors pourquoi pas le faire ? Je veux vraiment insister sur cette partie-là.

Au niveau des toilettes, les rampes d'accès, pour moi, ne sont pas accessibles. Il y a une marche. Donc, ce n'est pas une vraie accessibilité. Je pense qu'il faudrait être un petit peu plus regardant à ce point de vue-là.

Au niveau des passe-câbles, ils ne sont pas tout à fait adaptés aux chaises roulantes. Tu peux notamment demander à une dame qui tenait un magasin de soins énergétiques et d'huiles essentielles. Elle a eu plusieurs chutes devant elle. C'était quand même assez dangereux. Moi-même je ne l'ai pas vu avec tout le monde qu'il y avait et le noir. Je pense qu'il faut regarder un peu plus à ce point de vue-là. Au niveau de l'encombrement, je parlais surtout du fait que les bars sont vraiment dans l'axe du chemin et comme tous ces gens sont statiques pour boire un verre, ils obligent tous les autres qui circulent à contourner et à passer par les pelouses. C'est ça que je trouve problématique. J'en avais d'ailleurs parlé à Frédéric Deville , notamment le bar qui se trouve tout en bas du parc, pourrait très bien se mettre là où la porte principale est fermée pour les voitures. Tu as une porte qui est fermée Rue Sainfoin là où il y un espace libre. On pourrait très bien mettre un bar là et ça dégagerait par exemple l'allée.

Voilà, c'est des petites propositions que je faisais. Ce qui est vraiment important pour moi, c'est que la Commune et les comités prennent en compte l'accessibilité mais surtout la communication par rapport à celle-ci pour que toutes les personnes qui viennent puissent venir en connaissance de cause.

En tout cas, je remercie beaucoup".

Monsieur le Président
"Merci Valérie.".

Monsieur Frédéric ROLIN
"Valérie, je réponds juste pour les Horeca. Oui, c'est un problème sur ces Féeries, les bouchons que ça fait. Nous avions pensé à mettre des terrasses à côté des Horeca mais comme je dis, ça a un coût et le budget du Comité des Fêtes est limité à juste titre. Tout ce qu'on fait comme supplément vient de nos sponsors, ce qui nous complique parfois la chose au niveau budgétaire, on a pas toujours ce qu'on veut.

Je vais répondre pour ta solution au niveau du chalet à reculer devant la grille d'entrée du Parc Saint-Roch, c'est impossible. En cas de problème, l'ambulance ou les pompiers doivent pouvoir intervenir et ce chemin fait partie d'une partie de l'intervention. Bien entendu, quand je dis qu'ils doivent intervenir, ils ne doivent pas intervenir sur tout le site. Il y a une entrée pour chaque endroit du site où ils ont accès. Ces accès, nous ne pouvons pas les barrer mais nous restons à l'écoute si tu as d'autres propositions à nous faire pour les Horeca en sachant que nous ne pouvons pas reculer les chalets et mettre un plancher devant les chalets par rapport aux artisans parce que la pelouse souffre déjà assez ainsi des Féeries. Si nous commençons à mettre les chalets en retrait de tout, la pelouse ne ressemblera plus à rien et ça sera aussi à charge du comité et le comité n'en n'a pas fort envie à ce niveau-là.

Oui, nous apporterons les modifications et les changements que nous devons apporter à ces Féeries et j'espère qu'elles seront encore plus belles cette année-ci et j'espère vus y revoir tous encore et boire un verre avec vous. Merci d'avoir posé ces questions Valérie et n'hésite pas à me revenir si tu as d'autres sujets à discuter avec moi. Merci".

Monsieur le Président
"Donc ça c'était pour la partie Féeries du Parc.
Pour l'autre partie, la signature de la charte, comme je l'ai dit, au niveau du Collège, on ne souhaite pas signer cette charte parce qu'on organise pas d'événements. On en réalise un, qui est la Foire Saint-Eloi. Je propose, pour la Foire Saint-Eloi, qu'on en rediscute entre nous et pourquoi pas la signer. On a rien du tout à cacher. Je ne vois pas trop l'intérêt de signer une charte à l'année. Par contre, on s'engage à envoyer cette charte à tous les comités des fêtes, paracommunaux, communaux et privés dans les prochaines semaines et également insister au niveau des réunions de sécurité . Si ça te convient, mais entre guillemets, on en reste là. Sinon, si tu veux vraiment que le Collège signe cette charte, et je t'ai dit qu'on était pas pour, alors on passe au vote. Je ne sais pas comment tu vois la chose, comment vous voyez la chose".

Madame Valérie VANHEER-NAGANT
"Etant donné que cette charte est uniquement par événement, je suis tout à fait d'accord avec toi sur le fait d'insister auprès des comités et aux réunions de sécurité me convient très bien. Merci".

Monsieur le Président
"Merci pour l'ouverture d'esprit, merci Frédéric pour la discussion.
Franchement quand je l'ai lue et relue la charte, je n'ai pas compris que c'était par événement. Je pensais vraiment que c'était la Commune ou l'organisateur d'événements qui signait cette charte pour tous les événements. Comme je te l'ai dit, on organise à Ciney que la Foire Saint-Eloi. Mais on va réfléchir pour la prochaine Saint-Eloi, à "Pourquoi pas ne pas adhérer à cette charte ?".

Voilà, un grand merci.
Je suppose que c'est à l'unanimité ? Pardon, je n'ai pas demandé si c'est l'unanimité sur cette proposition et sur cette manière de fonctionner ?

Oui. Je vous remercie".

8. Questions orales - Réponses éventuelles

Question de Monsieur Frédérick BOTIN, Conseiller Communal :
"Je souhaite vous interroger concernant l'application de la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés. Comme dans de très nombreuses Communes en Wallonie, une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés est d'application dans notre Commune. Le règlement a d'ailleurs été revu lors du Conseil du 18 octobre 2021, de même que les taux qui sont appliqués . Il y a peu en complément des outils existants, trois nouvelles mesures ont également été adoptées par le Gouvernement Wallon et elles entreront en vigueur prochainement.

A la lecture des derniers PV du Collège, je constate que de nombreux dossiers sont à l'ordre du jour du Collège chaque semaine même si dans les faits, il faut le reconnaître, la perception effective de la taxe prend du temps et est généralement assez difficile. Cependant, à cet égard, nous ne doutons pas que vous partagez notre point de vue. En effet, si les montant sont rapidement significatifs, le

but premier de cette taxe n'est pas de taxer mais plutôt d'inciter certains propriétaires à remettre les biens sur le marché ou de les rénover. Le règlement prévoit d'ailleurs plusieurs clauses d'exonération et c'est bien logique, on peut citer par exemple un permis ou des travaux en cours , la mise en vente de l'immeuble pendant une période de 18 mois d'exonération, les immeubles sinistrés ou encore l'immeuble inoccupé suite à une hospitalisation
ou au placement en maison de retraite de l'occupant. C'est une situation particulière et d'ailleurs bien d'autres doivent évidement être prises en compte par le Collège et vous le faites généralement, ce n'est pas une critique du tout. Par contre, cette taxe permet, dans certains cas, de favoriser la mise en oeuvre d'un dossier d'urbanisme important pour le développement de notre Commune, important pour éviter dans certains cas, des conséquences néfastes pour les riverains comme de l'insalubrité ou un sentiment d'insécurité. Dans ce contexte, après avoir eu une lecture attentive des dossiers qui passent au Collège, je m'étonne dans les dossiers instruits de constater que certains immeubles inoccupés importants pourtant pour notre Commune ne semblent pas jusqu'à présent avoir été pris en compte. Je voudrais prendre 2 exemples :

- *le premier : l'ancien arsenal des pompiers située Rue Walter Soeur. Il a été revendu il y a plusieurs années par la Commune. Il avait une vocation de logements et même de logements dédicacés et jusqu'à présent, ce dossier ne bouge pas.*
- *Un autre dossier qui est également fort important avec des superficies énormes, c'est le site des Capucins en bordure de notre Parc Saint-Roch dont on vient de parler longuement dans le cadre des Féeries du Parc, avec toute la partie ancienne école des Capucines et après Marie-Jeunesse.*

Alors, par rapport à des dossiers de ce type, par rapport aux 2 exemples que je viens d'illustrer, j'ai deux questions :

- *la première : Notre règlement est-il effectivement aussi d'application pour ce type de bâtiment ?*
- *et la seconde : Une exonération de la taxe prévue par notre règlement s'applique-elle puisque, comme je l'ai dit, jusqu'à présent, je n'ai pas vu ces dossiers traités par le Collège ?*

Je vous remercie".

Réponse de Monsieur Guy MILCAMPS, Echevin :
"Oui Frédérick, c'est une question évidemment intéressante.
Je voudrais commencer par un autre exemple qui n'a pas été cité mais que vous avez connu, c'est l'exemple de l'immeuble Proximus Rue d'Omalius qui, il est vrai également, était inoccupé depuis une dizaine d'années et qui fait l'objet également d'un projet immobilier de transformation en appartements suite aux contacts que nous avons eus avec le propriétaire donc il y a 2-3 ans d'ici puisque en fin de votre législature, au début de la nôtre. C'est vrai qu'il y avait un problème en ce qui concerne l'avenir de cet immeuble et donc nous avons fait pression sur le propriétaire pour qu'une solution soit trouvée. Elle a été trouvée. Voilà un premier exemple d'un immeuble qui était sujet à la taxe et qui a trouvé rapidement une solution. Les travaux vont commencer dans quelques semaines Rue d'Omalius.

C'est vrai qu'il y a un deuxième exemple : l'arsenal des Pompiers qui a été vendu il y a 3 ans ou 2 ans et demi à l'IMS où là, on a l'impression que rien ne bouge. Nous avons des contacts avec les nouveaux acquéreurs. Actuellement, c'est occupé par Entraide, c'est occupé également par des associations liées à l'IMS et un stockage d'archives de l'IMS. C'est une occupation provisoire qui fait que nous pouvons surseoir pour l'instant à l'activation de la taxe mais nous restons attentifs au fait que cette occupation ne perdure pas trop dans le temps parce que ce bâtiment a évidemment une vocation qui n'était pas celle-ci. La vocation est annoncée évidemment comme étant celle d'une résidence-services liée à l'IMS. Pour le moment, le dossier n'a pas pris d'envol je dirais mais on peut comprendre aussi que l'IMS cherche des subventions, a probablement des contacts avec des pouvoirs subsidiants et donc, on peut encore attendre un petit peu pour voir comment le projet va se

développer mais pour le moment, il y a une occupation.

Le troisième exemple, ça c'est vrai que c'est un peu plus problématique, c'est celui des bâtiments du site des Capucins et à côté de l'Eglise des Capucins. Pour le moment, sans trahir de grands secrets, le Collège a des contacts avec d'éventuels promoteurs pour l'un ou l'autre investissement, probablement en terme d'habitat, évidemment compte tenu du site, sa proximité avec le centre-ville. Et donc là, nous avons des contactes avec quelques promoteurs mais il est vrai que tout ça traine, je l'avoue et qu'en équité, compte tenu de l'application de la législation sur les immeubles inoccupés comme les autres bâtiments de propriétaires individuels à Ciney, nous devrions évidement pouvoir activer la taxe sur les immeubles inoccupés si le dossier restait trop longtemps en suspens. Le MIPIM aura lieu au mois de mars, nous y serons présents. Le dossier sera présenté là-bas au MIPIM mais indépendamment de cela, nous faisons pression sur les propriétaires pour avancer dans le dossier. Le Bourgmestre plus que moi a des contacts avec les différents acquéreurs éventuels du site. Nous y sommes vraiment très attentifs et il est fort probable que d'ici quelques semaines si rien ne bouge vraiment, nous devrons activer le premier constat en terme d'immeuble inoccupé et passer à la première phase de l'activation de la taxe sur les immeubles inoccupés.

C'est vrai que ce sont des problèmes particuliers. Il faut savoir aussi que tout ne se résout pas en un jour. Nos contribuables nous ont dit qu'il y avait une inéquité dans l'application de la taxe parce que finalement tout le monde n'est pas contacté au même moment. Oui, évidemment. Nous avons un agent au Service Logement qui traite les dossiers et donc forcément nous devons procédé petit à petit dans l'analyse des dossier. C'est pas évident. Il ne faut pas croire qu'on ouvre un dossier et qu'on trouve des immeubles inoccupés comme ça du jour au lendemain. La tâche est difficile. Il faut des contacts avec la Police, il faut des enquêtes, parfois des agents constatateurs. Tout ça évolue lentement de village en village, de quartier en quartier à Ciney. Ces immeubles qui font partie évidemment de l'ensemble ne sont pas oubliés non plus. Ca c'est clair. Forcément, ils sont d'ailleurs plus impactants dans la ville au niveau de l'inoccupation. Nous sommes attentifs, nous suivons ces dossiers".

Monsieur le Conseiller Communal Frédérick BOTIN
"Je remercie Monsieur l'Echevin pour sa réponse. On comprend la situation de l'IMS qui est plus particulière compte tenu de la problématique de la subsidiation. C'est clairement pour rappeler l'attente qu'on a de la destination du bien qui avait été plus ou moins annoncée. Je rejoins tout à fait Monsieur l'Echevin par rapport ça. Par contre, je ne peux également que saluer la nécessité par rapport à ce dossier important du site des Capucins d'essayer d'avancer au plus vite. Ca serait vraiment un atout supplémentaire dans l'urbanisation de notre ville et pour le reste, je pense que vous l'avez bien en tête, encore une fois, le but n'est pas de taxer des particuliers mais d'essayer de faire avancer des dossiers. Merci".

Monsieur de Monsieur l'Echevin Guy MILCAMPS
"Oui en effet, il a raison d'insister sur le fait que le but n'est pas d'obtenir des recettes financières, on a déjà insisté sur la chose. Le but est que les immeubles inoccupés soient le plus vite possible réhabilités, occupés par des locataires ou par leurs propriétaires en seconde résidence ou que la situation soit clarifiée parce qu'en fait aujourd'hui, il faut savoir que nous découvrons que des gens sans seconde résidence parfois 7 ou 8 ans, 10 ans même sans avoir payé la taxe sur les secondes résidences et c'est parce que nous activons la taxe sur les immeubles inoccupés que nous découvrons ce type de situation. MAis Frédérick a raison le but de la taxe c'est aussi évidement d'activer les propriétaires pour trouver une finalité que ce soit un bâtiment traditionnel, familial ou un bâtiment du style Proximus à Ciney qui va trouver maintenant une solution avec des immeubles à appartements. L'immeuble des Pompiers qui, espérons-le, sera à plus ou moins long terme une résidence-services ou ces bâtiments à proximité de l'Eglise des Capucins qui trouveront une

solution, à mon avis, qui sera aussi de type habitat,. Je ne vois pas d'autre solution à terme mais à mon avis, c'est vers celle-là que nous allons et je pense qu'en équité, nous serons probablement obligés dans les semaines qui viennent de lancer le premier constat pour ces immeubles des Capucins".

Question de Monsieur Marc EMOND, Conseiller Communal :
"J'ai été interpelé par l'éclairage insuffisant aux abords de certains passages pour piétons et surtout en cette période de l'année où les journées sont très coutres. Il y a Avenue de Namur à hauteur du n° 7 , c'est juste après la Providence et avant le bâtiment du CPAS. A l'Avenue Sclögel, juste après la Rue Sauvenière et la Rue Saint-Pierre juste en face de l'Ecole Communale et bien d'autres. Il s'agirait donc de placer, ce que j'appellerais, un éclairage personnalisé comme il en existe Rue Saint-Hubert et à la Gare de Ciney. Mon énumération n'étant pas exhaustive, je vous suggère de réaliser un cadastre des passages pour piétons dangereux et les moins visites à Ciney et bien évidemment aussi dans les villages. Par après, je vous écrirai aussi pour la réalisation de nouveaux passages pour piétons et notamment aux cimetières et au Tersoit. Merci".

Réponse de Monsieur le Président
"Voici ce que je peux répondre pour l'instant. D'abord on a un cadastre. On avait demandé à un ancien employé communal de réaliser un grand classeur avec une photo de chaque passage pour piétons, la situation sur une carte, sa longueur aussi sur les voiries régionales ou communales. On a ce cadastre qui est très intéressant pour la petite histoire. Il faut savoir aussi qu'en charge d'urbanisme, on a fait équiper les passages pour piétons par exemple d'Haversin, pas ceux sur les voiries régionales, mais sur les voiries communales et on vient d'octroyer en 2021 deux permis d'urbanisme où il y a toute une série de passages pour piétons qui doivent être équipés. Ce qui veut dire que dans l'année, il y a bien une vingtaine de passages pour piétons dans Ciney centre qui vont être équipés de plots LED comme il y en a déjà à certains endroits. Ca c'est prévu, pas pour tous mais sur les voiries communales. Si tu veux la liste exacte, on pourrait demander à Delphine Daxhelet de nous dire lesquels sont concernés par les deux permis d'urbanisme et de te les envoyer. Ca, ce n'est pas un souci. Avenue de Namur, il faut savoir qu'on est sur une voirie régionale et que ça complique fortement les choses. Et donc, lorsqu'on a voulu mettre en charge d'urbanisme des plots lumineux, on a demandé au SPW, Direction des Routes, un accord pour pouvoir aussi les mettre sur les voiries régionales, ils n'ont pas voulu nous donner cet accord et ils analyseraient chacune de nos demandes. Donc, pour nous faciliter la vie, actuellement on travaille sur les voiries communales et si certaines voiries régionales sont problématiques, on pourra alors intervenir.

On a aussi renforcé il n'y a pas si longtemps l'éclairage public au niveau des passages piétons à la gare. C'était un gros problème, il y avait une petite saga sur les réseaux sociaux et depuis lors, les passages pour piétons à la gare son équipés d'un éclairage plus adapté.

Enfin, on travaille avec la Zone de Police actuellement. L'inspecteur en charge de la circulation sur la sécurisation de toutes les école de la zone, pas uniquement Ciney. On parle de statuettes qui représentent des enfants mais on parle aussi surtout d'un renforcement de l'éclairage soit au niveau du sol soit sur les éclairages Zébra, c'est-à-dire l'éclairage qui est en haut du passage pour piétons qui est assez soft et quand un enfant s'approche, l'éclairage s'intensifie pour attirer l'attention de l'automobiliste. Donc, ça devrait voir le jour aussi normalement cette année-ci en 2022.

Voilà un peu ce que je peux te répondre. Maintenant, s'il y a vraiment un ou deux passages qui posent plus de problèmes à ton niveau, tu m'envoies un petit mail et on les étudie. Sur l'Avenue de Namur, je te répondrai qu'on doit interroger le SPW par exemple, qu'on ne peut rien faire de nous-mêmes".

Question de Madame France MASAI, Conseillère Communale :

"Deux semaines après les vacances d'hiver, la situation dans les écoles tant sur le plan interne qu'organisationnel est assez préoccupante puisqu'on entend que dans certaines écoles du pays, des classes ou même des écoles doivent fermer et je voulais vous entendre sur la situation à Ciney, peut-être aussi en savoir un peu plus sur la manière dont les consignes de ventilation ou la disponibilité de capteurs de CO2 s'était mise en place ou devait encore être davantage mis en place dans les différentes implantations parce qu'on l'apprend, c'est vraiment une clé, la ventilation, pour permettre un bon renouvellement de l'air et donc des micro-particules que chacun peut émettre. Une troisième chose que j'avais en tête, c'est plutôt l'impact cette fois-ci sur le moral ou le décrochage des élèves. Je me demandais s'il y avait une évaluation, une réflexion certainement de la part des équipes mais aussi clairement une évaluation de l'impact sur le décrochage des enfants et voir quelles actions pourraient déjà être entreprises par rapport à cela. Voilà, quelles que questions que j'avais en tête et qui étaient un peu réactivées par rapport à l'information que j'entendais tout à l'heure dans les médias par rapport à ces fermetures. Merci".

Réponse de Madame l'Echevine Laurence DAFFE

"Comme tu l'as souligné, la situation n'est pas à cacher, elle est pénible à Ciney, dans nos écoles communales autant que dans les autres réseaux, il ne faut pas se le cacher, comme elle est pénible en Wallonie comme elle est pénible en Belgique. Je lis encore bien la presse flamande où ils rencontrent exactement les mêmes problèmes que nous. Ceci dit, je tiens quand même à souligner que jusqu'à présent, en tout cas ici au niveau de l'enseignement communal, je trouve que nous avons été franchement épargnés. Nous avons fermé notre première classe la semaine passée du au fait que les trois instits maternelles étaient positives au Covid et donc là, on n'avait pas le choix, parce que quand il y en a une qui est positive et qui doit être écartée, on peut éventuellement combler, faire des glissement avec les deux autres. On peut également, et là je les en remercie vraiment, travailler avec des accueillantes extrascolaires qui sont toute l'année particulièrement formidables et qui offrent des services. Notre travail consiste à mettre du sparadrap ou à faire de la jonglerie à vrai dire. On travaille également et un grand merci à ces personnes, avec d'anciennes enseignantes qui acceptent de faire du bénévolat et je dois dire que ça donne un fameux coup de main et c'est comme ça qu'on parvient à tenir un peu le bateau, la tête hors de l'eau. Nous avons dû aujourd'hui fermer une seconde classe. On a pas le choix, les consignes des circulaires sont claires et donc quand on doit fermer, on ferme et souvent les garderies ne sont pas autorisées. On comprend bien le désarroi des parents mais on n'a pas le choix au sujet des garderies. Voilà comment on parvient à tenir un peu la tête hors de l'eau. Pour l'instant, je dois dire qu'on est encore un peu épargné.

France, tu as posé la question des détecteurs. Les détecteurs sont arrivés, ils seront distribués aujourd'hui ou demain. On a juste eu un petit souci parce qu'au niveau des recharges, on devait les recharger avec un support USB. Or, j'ai demandé à ce qu'on refasse un petit marché pour les remplacer par des prises. C'est quand même beaucoup plus simple pour chacun quand on peut recharger ces détecteurs. Donc, ces détecteurs sont là, nous les avons en fait commandé en accord avec les Directeurs. Nous avons un peu pris la température pour savoir combien ils en souhaitaient parce qu'on trouvait que pour chaque classe, c'était compliqué. Il ne faut pas se le cacher.

La troisième question portait sur l'évaluation de l'impact sur les enfants.
Etant donné qu'on n'a pas encore eu vraiment de fermeture de classes, on ne peut pas vraiment encore parler de décrochage ou de démotivation. Tu parlais d'une évaluation au niveau des enfants. C'est vrai, on n'a pas fait vraiment d'évaluation telle quelle parce que 20 jours après la rentrée comme tu l'as bien dit, nous commençons seulement à refermer des classes. J'ai lu juste avant ce Conseil que la Ministre allait éventuellement changer les mesures. et je pense que ça ne serait pas une mauvaise idée et là, je parle avec ma casquette de professeur, on a dû aussi fermer une classe chez les plus grands et je dois dire qu'il y en a très peu qui ont des symptômes et je trouve ça franchement triste. Par contre, l'impact au niveau des Directeurs, je peux vous dire qu'ils

sont, 20 jours après la rentrée, déjà épuisés, certains enseignants aussi ceci dit mais chapeau franchement aux Directeurs d'écoles".

Monsieur le Président
"Merci Laurence, on s'associe bien entendu à toi pour ces félicitations et je pense que l'ensemble des Conseillers est conscient de la problématique qu'on traverse".

Madame France MASAI
"Juste un petit mot, c'est bien évidemment pour cette préoccupation que j'avais envie de poser la question ce soir parce que, comme dans d'autres secteurs, on voit bien les équipes, les directions, les équipes éducatives jonglent, ce sont tes mots, on voit bien que c'est costaud de garder le moral et aussi l'énergie d'enseigner, d'apprendre et de s'occuper de nos enfants dans des circonstances et avec un cadre qui est assez complexe".

Madame Laurence DAFFE
"Oui pour les enseignants si ce n'est pas un enfant qui est écarté, c'est un autre et puis le suivant puis le premier revient. C'est aussi hyper compliqué au niveau des apprentissages".

Madame France MASAI
"Ma question est en lien avec le décrochage, ce n'était pas simplement par rapport au reste mais bon, on ne va pas discuter de ça toute la soirée. Ce n'était simplement sur l'aspect de fermeture des classes mais on voit bien que les enfants, parfois, vont et viennent puisque les quarantaines peuvent parfois relativement s'enchainer. C'est vraiment positif de savoir que la solidarité peut aussi jouer et que des personnes viennent soutenir là où il y a besoin de mettre des rustines comme on dit parfois et que les détecteurs sont en route vers les classe. Je pense que ça pourrai aider par une mesure quantitative aussi de ryhtmer ce rythme de ventilation qui est aussi un indicateur comme un autre pour donner toutes les chances à différents systèmes de prévention. Merci beaucoup pour votre réponse".

Madame Laurence DAFFE
"Je dirais qu'il y a énormément de solidarité entre instituteurs eux-mêmes".

<u>Question de Madame Valérie VANHEER-NAGANT, Conseillère Communale</u> :
"J'ai ouie dire que les travaux aux alentours de la gare de Leignon et de Golinvaux perturbaient les riverains les plus proches surtout en terme de bruits la nuit. Ne pas savoir quand les travaux auront lieu la nuit, leur durée, leur intensité certaines nuits ne permet pas aux habitants de pouvoir prendre éventuellement leurs dispositions pour aller dormir ailleurs. Or, ces travaux durent depuis belle lurette et vont durer encore longtemps entre la construction de la nouvelle route régionale, la suppression du passage à niveau, les aménagements aux alentours du pont et de Leignon, la construction du nouveau pont qui sa surplomber les voies pour atterrir de l'autre côté. Donc, ça risque de durer encore un certain temps et le nombre de riverains concernés est plus nombreux. Donc, ma question est la suivante : Quelles sont les dispositions que la Commune a prises avec Infrabel pour assurer une communication régulière et claire sur les travaux en cours vis-à-vis de quelques riverains directement concernés par la proximité de ces travaux qui ont lieu de nuit ? Est-ce que Infrabel est sensible et réactif à cette perturbation ? Et si ce n'est pas le cas, quel type de solution corrective pourra être apportées pour que ces sources de nuisances sonores puissent être identifiées , localisées et limitées la nuit tout en respectant le timing du chantier, les réglementations en vigueur en termes de bruit ?".

Réponse de Madame l'Echevine Anne PIRSON
"On a eu de notre côté une seule réclamation à un moment donné par rapport aux travaux qui étaient en cours à proximité de la Gare de Leignon. On a eu des contacts avec Infrabel, c'était un

week-end et la situation s'est finalement arrangée. Pour le début d'année, c'est vrai qu'Infrabel a fait du bruit en cassant la paroi rocheuse au début des travaux, donc on commençait la nuit et puis Infrabel s'est rendu compte que ça faisait trop de bruit et ils sont repassés au travail de jour. Ces travaux-là sont terminés. Il y a eu aussi un peu de bruit par rapport au travaux d'entretien de la voirie. Ces travaux-là aussi ne devraient plus faire de bruit pour le moment. Fin de l'année ou au moins fin de la deuxième partie de l'année 2022-début 2023, il risque encore d'y avoir du bruit puisque Infrabel va changer ses massifs caténaire mais à ce niveau-là, ce sera des travaux qui vont se faire de jour puisque Infrabel travaille quand une seule voie est en cours d'utilisation. Donc, ça se fait obligatoirement de jour. Au niveau des travaux qui auront lieu sur la Place de la Gare à Leignon, la création des rampes pour le tunnel sous voies, ça ne devrait pas faire trop de bruit non plus nous dit Infrabel parce que normalement il n'y a pas beaucoup de roches et donc ça ne devrait pas engendrer trop de nuisances. Ce n'est pas toujours évident de savoir exactement quand Infrabel va faire quel type de travaux. En ce qui concerne les réclamations des riverains, on en a eu qu'une jusqu'à présent, on s'est retourné vers Infrabel et une solution a été trouvée. C'est vrai que ce sont des travaux d'envergure et que ce n'est pas fini, ça va durer encore un petit temps. On peut toujours essayer de mieux communiquer et de communiquer davantage, on peut resensibiliser Infrabel par rapport à cela mais en tout cas cette année, et jusqu'à la fin de l'année, très peu de bruit devrait être engendré à Leignon et aux abords par rapport à ces travaux-là nous dit Infrabel".

Madame Valérie VANHEER-NAGANT
"Je veux savoir, est-ce qu'il n'y a plus de travaux la nuit ou qu'il n'y en aura plus ?

Madame Anne PIRSON
"En tout cas, il n'y a pas de travaux prévus pour le moment la nuit".

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale,
Nathalie CONSTANT

Le Président,
Frédéric DEVILLE